

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST NAZAIRE LE DESERT

Séance du 21 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt et un février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Marjolaine CHARMILLON, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO, Gérard BLAIN,
Georges BONNARD, René BORNE, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ --
Excusé(s) : Claude LAUDET (pouvoir à Daniel FERNANDEZ), Marion BARNARIE
Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 17 février 2025

Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

N° 2025-005

OBJET : DEBAT SUR LE PADD du PLUi du Diois

Après avoir énoncé les grandes lignes du P.A.D.D., le Maire propose au conseil de débattre de ce document et de ses grandes orientations stratégiques. Il donne la parole aux conseillers municipaux.

Le document ne fait pas l'objet de remarques particulières après discussion entre les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT sur les orientations générales du projet de P.A.D.D du PLUi du territoire Diois au sein du Conseil Municipal du 21 Février 2025.

DIT que ce relevé des débats sera transmis au contrôle de la légalité, fera l'objet d'un affichage et d'une inscription au registre des actes administratifs de la commune.

CHARGE LE MAIRE d'informer le Président de la Communauté des Communes du Diois de la tenue de ce débat conformément aux dispositions de l'article L 153-12 du Code de l'urbanisme et de lui notifier le présent relevé des débats.

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	9

Fait et délibéré à l'unanimité ce jour,
Le Maire,

Daniel FERNANDEZ

